

* **Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole**

Conduite de système : raisonné, conventionnel et biologique

Support : bovin lait ou viande, volaille, autres ruminants, apiculture, maraîchage, porc, transformation des produits, cultures, activités de service...

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

• **Objectifs et débouchés**

Cette formation vise avant tout à former des chefs d'entreprise agricole.

Le BP REA délivre la capacité professionnelle agricole et donne donc accès aux aides à l'installation pour tous les candidats nés après janvier 1971 et qui s'installent avant leur 40 ans :

- D.J.A. (Dotation Jeunes Agriculteurs),
- Prêts J.A. (Prêts Jeunes Agriculteurs à taux bonifié).

Cette formation permet aussi de devenir salarié agricole hautement qualifié (ex : responsable d'atelier).

• **Conditions d'admission**

- avoir plus de 18 ans
- avoir un CAP agricole ou un diplôme ou titre de même niveau ou supérieur. L'expérience professionnelle n'est pas obligatoire avant la formation. Cependant, il faudra avoir 1 an d'activité professionnelle pour pouvoir passer la dernière UCC et obtenir le diplôme.

OU à défaut de diplôme :

1 an d'activité professionnelle en agriculture ou 3 ans dans un autre secteur avant la formation.

L'admission est prononcée en fonction des résultats aux tests (français, mathématiques, entretien oral de motivation et présentation du projet).

• **Organisation de la formation**

La formation BP REA d'une durée moyenne de 1450 h se déroule **de septembre à juillet ou de janvier à janvier** (interruption dans ce dernier cas en juillet et août). Soit :

- 31 semaines en centre de formation (5 jours par semaine, 7 heures par jour),
- 12 semaines en milieu professionnel.

- ↪ Le cursus de formation est certifié par des Unités de Contrôles Capitalisables (UCC) qui permettent de supprimer l'examen final pour le remplacer par des évaluations régulières en cours de formation.
- ↪ Les évaluations se déroulent dans un contexte professionnel.
- ↪ Les Validations d'Acquis Académiques (VAA) et d'Expérience (VAE) sont prises en compte dans le cadre de l'individualisation.

- **Contenu de la formation**

Champs de compétences	Finalités
Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement	Permettre à l'entreprise de s'adapter et d'innover dans un contexte en évolution permanente tout en limitant les risques associés au changement.
Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines	Améliorer l'organisation collective du travail et les relations humaines au sein de l'entreprise.
Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle	Améliorer la fertilité physique, chimique et biologique des sols.
Conduite des processus de production	Atteindre les objectifs de production en prenant en compte l'évolution des politiques agricoles, l'agro-écologie et la réglementation.
Gestion et administration de l'entreprise	Améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise tout en maintenant ou en augmentant le niveau de revenu.
Commercialisation des produits agricoles et des services	Valoriser les produits et les services mis en marché par l'entreprise en tenant compte de l'évolution prévisible des marchés et de l'émergence de nouveaux débouchés.
Négociation, concertation et élaboration d'un projet	Assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire.
Mise en œuvre d'un acte de production, de transformation ou de service	Développer un savoir-faire propre à son activité, à son territoire... ou un savoir-faire spécifique. Finalités en lien avec le module choisi (UCARE).

- **Modalités pédagogiques**

Cours en salle, travaux pratiques sur l'exploitation agricole du complexe, interventions extérieures, visite de professionnels, travail en autonomie d'application sur le projet professionnel ou autre.

- **Obtention du diplôme**

Pour obtenir le diplôme, il faut capitaliser les 7 UC réparties dans les 8 champs de compétences. Chaque UC est valable 5 ans jusqu'à l'obtention de l'ensemble des UC.

* sous réserve d'accord de financement par le Conseil Régional



Région **FORMATION**



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN



CFPPA

341, route de Saint-Nazaire

CS 81319

53013 LAVAL Cedex

Tél. : 02 43 68 24 97 - Fax : 02 43 68 31 68

Email : cfppa.laval@educagri.fr

www.lycee-agricole-laval.com